

REPARATION

POUR QUI :

Toute personne sous le seuil de pauvreté (1026€ par mois et par personne)

PRESCRIPTEUR :

Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, Cap Emploi, MDSI, CCAS, Secours Catholique, Croix Rouge, WIMOOV

PROCEDURE :

Le conseiller télécharge la fiche de prescription depuis le site internet : www.apreva33.fr rubrique « Formulaire de Réparation de véhicule » il complète la fiche de prescription et la renvoie, accompagnée de la copie de la carte grise à l'adresse : contact@apreva33.fr
Dès réception de la prescription, nous contactons le bénéficiaire afin de prendre RDV pour établir un devis (gratuit)
Le devis pourra être envoyé au prescripteur en cas de demande de financement (dans ce cas, aucune réparation ne débutera avant réception de l'accord officiel du financement)
Si le bénéficiaire accepte le devis, nous lui faisons signer l'ordre de réparation
Le garage ne dispose que d'une seule voiture de prêt, si le bénéficiaire ne souhaite pas attendre qu'elle soit libre, APREVA33 peut lui en louer une (voir conditions sur les fiches de procédure location A1 et location 1 auto pou 1 boulot)
Toutes les réparations faites par APREVA33 sont garanties 6 mois pièces et main d'œuvre

TARIF :

La main d'œuvre est facturée 30€ par heure, à laquelle il faut ajouter le prix des pièces que nous fournissons obligatoirement pour des raisons de garanties et d'assurances.
Le remorquage du véhicule est possible, il est facturé 90€ aller pour moins de 30km et 120€ pour plus de 30 km
La facture peut être réglée en trois fois sans frais. Pour cela le bénéficiaire nous confie trois chèques, le premier est encaissé au début des réparations, le second le mois suivant le troisième un mois plus tard

VENTE

POUR QUI :

Toute personne bénéficiaire de l'ARE, l'ASS, le RSA ou autre minimum social, sous le seuil de pauvreté (1008€ par personne et par mois), en reprise d'emploi ou de formation, ou ayant besoin d'un véhicule pour se maintenir en emploi
Et ayant bénéficié de 3 mois de location à APREVA sans trouver de solution à ses problèmes de mobilité

PRESCRIPTEUR :

Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, Cap Emploi, MDSI, CCAS, Secours Catholique, Croix Rouge, WIMOOV

ORIGINES DES VEHICULES :

Les véhicules vendus par APREVA sont issus de dons de particuliers
La disponibilité de véhicule à la vente est fonction des dons, APREVA ne possède pas de stock
Les véhicules sont remis en état via le garage/chantier d'insertion et sont garantis 6 mois

PROCEDURE :

Le conseiller nous envoie un mail, à l'adresse : contact@apreva33.fr en nous précisant :

- Nom, prénom, adresse postal, n° de téléphone, adresse mail du bénéficiaire
 - Type de véhicule recherché (nombre de place, essence, diesel, utilitaire, etc...)
 - Descriptif de la situation du bénéficiaire
- Le bénéficiaire est placé sur la liste d'attente et sera contacté dès qu'un véhicule sera disponible pour la vente

TARIF :

Les véhicules sont vendus au tarif unique de 1350€
La carte grise, au nom du bénéficiaire, est incluse dans ce prix



Offre de service et procédure

Location
Réparation
Vente



Z. rue maréchal 33310 Lormont
Tél. 05 57 80 15 16 144 09 57 61 16 16
contact@apreva33.fr www.apreva33.fr

LOCATION - AIDE INDIVIDUELLE

POUR QUI :

Bénéficiaire du RSA socle en reprise d'emploi (en formation, le bénéficiaire devra passer par le dispositif FSE)

DUREE :

Les aides individuelles du département n'excédant pas 1500€, elles sont mobilisables pour un maximum de 88 jours par année civile (environ 3 mois)

PROCEDURE :

Les personnes habitant sur la Métropole de Bordeaux doivent systématiquement avoir eu un diagnostic mobilité de la part de la plateforme WIMOOV avant d'être orienté vers APPREVA33
Le référent unique RSA fait une prescription via notre site internet www.apreva33.fr rubrique « saisie en ligne »
La prescription doit être remplie avec la plus grande précision possible, y compris les dates de locations souhaitées ainsi que le mail du prescripteur
A la réception de la prescription nous vous envoyons le devis à fournir au Conseil Général pour la demande d'aide individuelle
Des réception de la lettre d'accords du Conseil Général, nous contactons le bénéficiaire pour lui faire part des conditions de location et prendre avec lui le rendez-vous de prise en main du véhicule

PRESCRIPTEUR :

Seul le référent unique RSA du bénéficiaire peut faire la demande d'aide individuelle auprès du Conseil Général

TARIF :

2€ par jour pour le bénéficiaire et 17€ par jour pris en charge par le Conseil Général

MISE EN PLACE DE LA LOCATION :

Une caution de 150€ est demandée à la signature du contrat (chèque non-encassé ou espèce)
Le contrat est établi pour une durée égale au montant de l'aide individuelle accordée
Une avance de 60€ est demandée en début de location au bénéficiaire, le reste du prix de la location est à régler à la fin de la location

LOCATION - 1 AUTO POUR UN BOULOT

POUR QUI :

Tout(e) personne bénéficiaire de l'ARE, l'ASS, le RSA ou autre minimum social, sous le seuil de pauvreté (1025€/mois) en reprise d'emploi ou de formation

DUREE :

3 mois maximum par année civile

PROCEDURE :

Le conseiller fait une prescription via notre site internet www.apreva33.fr rubrique « saisie en ligne »
La prescription doit être remplie avec la plus grande précision possible, y compris les dates de locations souhaitées ainsi que le mail du prescripteur
Dès réception de la prescription, nous contactons le bénéficiaire pour lui faire part des conditions de location et prendre avec lui le rendez-vous de prise en main du véhicule

PRESCRIPTEUR :

Pôle Emploi, Mission Locale, PUE, Cap Emploi, MDSI, ou autre accompagnateur social

TARIF :

7,50€ par jour
Forfait à la semaine : 50€
Forfait au mois : 215€
Les DE prescrits par Pôle Emploi bénéficient d'une gratuité sur les 7 premiers jours pour une location d'un mois minimum

MISE EN PLACE DE LA LOCATION :

Une caution de 150€ est demandée à la signature du contrat (chèque non-encassé ou espèce)
Le contrat est établi pour une durée d'un mois maximum, renouvelable 2 fois
La location est à payer d'avance à la signature du contrat
La location étant payable d'avance, il est possible d'établir des contrats d'une semaine, à renouveler pendant 3 mois, pour que le bénéficiaire puisse faire face à la charge financière

LOCATION - FASTT

POUR QUI :

Tout intérimaire, inscrit dans une agence d'intérim, ayant un ordre de mission

DUREE :

2 mois maximum par année civile

PROCEDURE :

L'intérimaire doit d'abord s'inscrire auprès du FASTT (www.fastt.org) puis faire une demande auprès de celui-ci (en ligne ou par téléphone au 01.71.25.08.08)
Son agence d'intérim doit envoyer au FASTT l'ordre de mission pour valider la demande
Une fois la demande validée, le FASTT nous confirme les dates de prise en charge de la location.
Nous appelons ensuite directement le bénéficiaire pour mettre en place la location.

PRESCRIPTEUR :

Il n'y a pas de prescripteur, c'est l'intérimaire lui-même qui fait la demande sur le site du FASTT

TARIF :

5€ par jour et 12€ par jour pris en charge par le FASTT

MISE EN PLACE DE LA LOCATION :

Une caution de 300€ est demandée à la signature du contrat (chèque non-encassé ou espèce)
Le contrat est établi pour la durée prise en charge par le FASTT
Tout dépassement de la durée du contrat devra faire l'objet d'une demande de renouvellement au FASTT et d'un renouvellement du contrat de location. Sans renouvellement auprès du FASTT le tarif à 2€ par jour ne peut pas être appliqué.
La location est à payer d'avance à la signature du contrat